



Compte rendu

Conseil départemental de formation de la Gironde

24 janvier 2018

Représentants DSDEN/ESPE:

M. COUX (DASEN)

M. LAFONT (IENA)

Mme RIDARD (IEN Formation)

Mme BLANQUET (ESPE)

Mme RICHARD-SCHOTT (ESPE)

M. LIQUETE (ESPE)

Déclarations liminaires des syndicats (SNUipp-FSU / FO / SE-UNSA)

Formation initiale :

- *Le SNUipp-FSU souligne que cette année, pour la première fois en Gironde, il a été fait appel à des contractuel-les, dont beaucoup étaient en attente sur liste complémentaire, ce qui est complètement incohérent: ces personnels ne peuvent exercer à mi-temps avec une formation à côté, mais sont parachutés dans des classes à temps plein!*

➤ Réponse de M. COUX :

Après des visites dans des écoles où des contractuel-les étaient en poste, M. le DASEN dit constater que certain-es contractuel-les, à temps plein et sans formation, se débrouillent mieux que des PES à mi-temps en responsabilité.

Il déplore néanmoins de ne pas pouvoir faire davantage appel aux listes complémentaires, et de devoir se séparer à la fin de l'année des contractuel-les.

Le SNUipp-FSU dénonce la politique de précarisation à l'oeuvre dans l'éducation nationale, et demande le recours systématique à la liste complémentaire, aussi bien pour les démissions de PES que pour les vacances de postes.

Le suivi des contractuels n'est pas réel partout, si cela se passe le mieux possible c'est grâce aux collègues dans les écoles qui ont pris du temps pour aider les contractuels. Cela se passe bien parce que les enseignants sont des professionnels qui font toujours tout leur possible pour que tout se passe pour le mieux pour leurs élèves.

- [Le SNUipp-FSU demande des précisions sur la titularisation des PES recruté-es sur liste complémentaire.](#)

- Réponse de la DSDEN :

Leur titularisation interviendra après le 1^{er} septembre 2018, pour celles et ceux qui ont manqué au minimum 36 jours durant l'année de stage (ESPE ou terrain).

- [Le SNUipp-FSU demande des clarifications concernant les droits des contractuel-les.](#)

- Réponse de la DSDEN :

- Concernant la durée des contrats: pour les contractuel-les ayant signé leur contrat APRES le 1/10, celui-ci se termine en juillet. Pour les autres, il court jusqu'à fin août.

- Concernant les autres points (frais de déplacement, prime d'entrée dans le métier, reclassement), la DSDEN dit que le Conseil de Formation n'est pas le lieu où poser ces questions, et renvoie vers le secrétariat général.

Le SNUipp-FSU demande des précisions concernant l'instance où les questions contractuel-les seront abordées, car pour l'instant le flou règne et cette situation ne peut pas durer.

Dès la fin du Conseil de Formation, le SNUipp-FSU a envoyé au secrétariat général un mail afin d'obtenir les réponses aux questions posées durant le CDF et non éclaircies.

- [Le SNUipp-FSU s'interroge sur la pertinence du suivi de PES par un PEMF de cycle différent.](#)

- Réponse de la DSDEN:

Les PEMF doivent être polyvalents et doivent pouvoir accompagner les PES sur tous les cycles.

De plus, il n'était pas possible de faire correspondre le cycle du PEMF et celui du PES pour tout le monde, car certains cycles sont sur-représentés par rapport à d'autres.

De plus, pour des questions d'organisation, la variable du cycle n'est plus prise en compte. Les critères qui ont été favorisés sont la distance depuis l'école d'affectation et le nombre de stagiaires par PEMF.

La DSDEN réfléchit à une nouvelle organisation en trinôme de 3 PEMF qui regroupent leurs stagiaires pour mutualiser et travailler ensemble.

Le SNUipp-FSU assure qu'il ne remet pas du tout en cause la polyvalence des PEMF, mais que bien souvent, ceux et celles-ci possèdent une expertise très pointue sur le cycle dans lequel ils exercent, et qu'il est dommage d'en priver les PES.

De plus, cela constitue une charge de travail supplémentaire pour les PEMF, et crée de l'inégalité entre les PES.

- [Le SNUipp-FSU demande que soit confirmé le caractère facultatif de la présence en classe du PES qui n'est pas en responsabilité le mercredi matin.](#)

- Réponse de la DSDEN :

La présence du PES non titulaire est décidée par le ou la PEMF.

- Réponse de l'ESPE :

Le temps où le PES ne sont pas en classe, alors ils sont en formation. Ce n'est donc pas aux PEMF de décider quoi faire de ce temps, mais à l'ESPE, car c'est du temps de formation.

Le SNUipp-FSU dénonce ce changement de cap de la DSDEN, qui constitue un recul des droits des PES!

L'an dernier, l'IENA avait confirmé que la présence du binôme non titulaire en classe le mercredi matin était toujours facultative, en précisant que vu l'effort consenti, ce temps devait être mis à profit par les PES, selon la modalité qu'ils souhaitaient.

De plus, le fait de ne pas cadrer ces heures du mercredi matin crée encore des inégalités entre les PES, dont certain-es vont pouvoir s'approprier ce temps quand d'autres se verront imposé une présence en classe.

- [Le SNUipp-FSU demande un bilan des démissions de PES depuis le début de l'année, et insiste sur la rigueur des conditions d'entrée dans le métier \(plus de 50h de travail par semaine, épuisement, arrêts maladie...\).](#)

➤ Réponse de Madame RIDARD:

Il y a "seulement" 3/4 démissions par département, 4 en Gironde, qui ne sont pas des départs pour cause de souffrance liée à la formation, mais des prises de conscience chez certain-es concernant le décalage entre leur vision et la réalité du métier.

Madame Ridard assure avoir reçu tous les PES en entretien avant leur démission.

Le SNUipp-FSU s'étonne du tableau dressé par la DSDEN, qui n'est pas du tout représentatif de ce que les représentants syndicaux constatent sur le terrain ainsi qu'à travers les résultats de l'enquête en ligne concernant les conditions d'entrée dans le métier.

- [Le SNUipp-FSU alerte encore une fois sur la lourdeur de certaines évaluations demandées aux PES, notamment en ce qui concerne la retranscription en français, qui fait peu sens pour eux, et sur les disparités de demandes entre les différents formateurs, qui créent des inégalités entre les PES.](#)

➤ Réponse de l'ESPE :

Une réunion des responsables d'UE est prévue pour une évolution à la marge de la maquette. La maquette actuelle est actée jusqu'en 2020, donc les évolutions ne peuvent pas être de fond.

L'ESPE cherche des modalités d'évolution pour tenir compte de cette répartition des étudiants et des problèmes d'évaluation.

En histoire/géographie, il y a eu une réunion pour réfléchir à des évaluations par compétences, transversales et donc moins nombreuses. Il faut donc le proposer aux autres UE.

L'ESPE précise que chaque UE doit avoir une note ou un passage par système acquis/non acquis. Mais le problème du système acquis/non acquis bloque l'obtention du M2 en cas de non-acquis.

- [En ce qui concerne les PEMF qui interviennent à l'ESPE et qui ont été beaucoup sollicité-es en dehors des horaires planifiés, certain-es ont épuisé leurs heures alors qu'ils sont engagés pour la fin de l'année](#)

➤ Réponse de la DSDEN :

Cela sera étudié lors de la réunion DSDEN/ESPE le 31 janvier.

Les sollicitations de PEMF ont été faites de façon très informelle, sans encadrement.

Cette année il existe une convention de stage court qui permet à des PE d'aller en observation dans les classes.

Beaucoup de points peuvent donner lieu à la co-intervention. Il faut que les demandes soient centralisées avant d'être transmises à la DSDEN. La DSDEN pointe les difficultés d'organisation au niveau de l'ESPE où les choses se font de gré à gré. Il faut que ces interventions soient organisées et cadrées.

Du côté de la DSDEN, tout ce qui ne passe pas par les services n'est pas comptabilisé.

Formation continue :

- *Le SNUipp-FSU déplore que les collègues ne puissent pas complètement choisir leur formation continue, et que certaines formations soient imposées, alors qu'ils/elles sont les mieux placés pour déterminer leurs besoins. Cela est notamment vrai pour les collègues à temps partiel, qui ne peuvent pas choisir leurs formations dans le plan départemental de formation.*

➤ Réponse de M.COUX:

"Vous savez, moi, quand je suis malade, je vais chez le médecin et je prends les médicaments qu'il me prescrit, sans le remettre en question."

La DSDEN annonce néanmoins que l'organisation de la formation continue va évoluer l'an prochain, notamment pour les collègues à temps partiel.

Le SNUipp-FSU regrette que les enseignant-es en formation soient comparé-es à des malades, et continue à porter la revendication d'une formation continue de qualité, dont les enseignants pourraient se saisir en fonction de leurs propres besoins et intérêts.

- *Le SNUipp-FSU souligne que les conseillers pédagogiques ont fait remonter leurs incompréhensions face à l'augmentation de leurs tâches administratives, au détriment de leurs attributions pédagogiques.*

➤ Réponse de la DSDEN:

La DSDEN affirme que la formation des secrétaires va être renforcée pour GAIA, dans le but de diminuer les activités administratives des conseillers pédagogiques.

Néanmoins, la DSDEN indique que les conseillers pédagogiques sont les proches collaborateurs des IEN, et qu'à ce titre, ils ne doivent pas penser qu'ils ne vont faire que du pédagogique.

Le SNUipp-FSU répond que les conseillers pédagogiques ont bien conscience de la diversité de leurs missions, mais qu'il est inacceptable que le pédagogique disparaisse à ce point au profit de charges administratives.

- *Le SNUipp-FSU a également fait remonter que les PE en formation CAFIPEMF à l'ESPE se sentent lésés par rapport aux CAFAs, en termes de différences de traitement et d'attentes (sur les rendus, les dates...).*